

PRÉFET DE L'HÉRAULT

Direction des Relations avec  
Les Collectivités Locales  
Bureau de l'Environnement

**Installations classées pour la protection de l'environnement – ENREGISTREMENT.**

**EXTRAIT DE L'ARRETE PREFECTORAL**

**N° 2013-1-1959 DU 9 OCTOBRE 2013**

**Vu** le Code de l'Environnement et notamment son titre I<sup>er</sup> (Installations Classées) du livre V (Prévention des pollutions, des risques et des nuisances) en particulier ses articles L.512-7 à L.512-7-7, R.512-46-1 à R.512-46-30 ;

**Vu** la nomenclature des installations classées codifiée à l'annexe de l'article R511-9 du Code de l'Environnement ;

**Vu** le SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse, le SAGE de l'Hérault, , le Plan Départemental d'élimination des déchets de l'Hérault, le Plan d'occupation des sols ;

**Vu** l'arrêté ministériel du 14 janvier 2011 fixant les règles générales et prescriptions techniques applicables aux blanchisseries soumises à enregistrement sous la rubrique n° 2340 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement ;

**Vu** la demande formulée le 03 mai 2013, par la Commune de Balaruc Les Bains, dont le siège social est situé à Balaruc Les Bains (34540), 29 avenue de Montpellier, concernant l'exploitation de la blanchisserie industrielle soumise à enregistrement sous la rubrique n° 2340 de la nomenclature des installations classées sise 1 Parc d'activité « La Clau II » sur le territoire de la commune de Gigean (34770) ;

**Vu** le dossier technique annexé à la demande, notamment les plans du projet et les justifications de la conformité des installations projetées aux prescriptions générales de l'arrêté ministériel susvisé ;

**Vu** l'avis de consultation du public mis en ligne sur le site internet de la préfecture de l'Hérault fixant les jours où le dossier d'enregistrement a pu être consulté par le public ;

**Vu** le registre de consultation qui était à disposition du public en mairie de Gigean du lundi 24 juin 2013 au lundi 22 juillet 2013 ;

**Vu** les avis émis par délibération des conseils municipaux de Gigean, de Poussan et de Montbazin ;

**Vu** le rapport et les propositions du Directeur Régional de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement, inspection des installations classées, en date du 30 septembre 2013 ;

**Considérant** la qualité, la vocation et l'utilisation des milieux environnants ;

**Considérant** que le demandeur s'engage sur le respect des prescriptions générales des arrêtés de prescriptions générales susvisés et que le respect de celles-ci, suffit à garantir la protection des intérêts mentionnés à l'article L 511-1 du code de l'environnement ;

**Considérant** que la sensibilité du milieu ne justifie pas le basculement en procédure autorisation ;

**Considérant** que les conditions légales de délivrance de l'enregistrement sont réunies ;

Par arrêté n° 2013-1-1959 du 9 octobre 2013, il est procédé à l'enregistrement de l'exploitation, par la Commune de BALARUC LES BAINS - dont le siège est sis à BALARUC LES BAINS (34540), 29 avenue de Montpellier – d'une blanchisserie industrielle située à GIGEAN (34290), 1 Parc d'Activité La Clau III.

Le bénéficiaire devra se conformer strictement aux dispositions contenues dans cet arrêté, prises au titre de la rubrique n° 2340-1 de la nomenclature des installations classées, en vue d'assurer la prévention des inconvénients ou des dangers que cette installation est susceptible d'entraîner.

## **ARRETE**

### **TITRE 1 - Portée de l'enregistrement et conditions générales 3**

- CHAPITRE 1.1 Bénéficiaire et portée de l'enregistrement 3
- CHAPITRE 1.2 Nature des installations 3
- CHAPITRE 1.3 Conformité au dossier de demande d'enregistrement 3
- CHAPITRE 1.4 Durée de l'enregistrement 3
- CHAPITRE 1.5 Cessation d'activité 4
- CHAPITRE 1.6 Textes applicables 4

### **TITRE 2- Modalité d'exécution 4**

- CHAPITRE 2.1 Contrôles et Inspection des installations 4
- CHAPITRE 2.2 Délais et voies de recours 5
- CHAPITRE 2.3 Information des tiers 5
- CHAPITRE 2.4 Exécution

**En vue de l'information des tiers, une copie de l'arrêté préfectoral peut être consultée à la mairie de GIGEAN.**